

Le programme de fourniture d'avions en 1955 est exposé dans les pages 1195 et 1196 du chapitre de la Production de défense.

Réserve de l'ARC.—La réserve de l'ARC se compose des éléments suivants: 1° l'auxiliaire; 2° la première réserve; et 3° la réserve supplémentaire.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, des cours de perfectionnement pour officiers ont été donnés à l'École des officiers de la réserve du Collège militaire royal de Kingston, aux cadets d'aviation universitaires de la première réserve, qui commençaient leur premier stage d'été. Des pilotes stagiaires du corps auxiliaire, des membres des escadrilles universitaires de réserve et des cadets d'aviation des collèges militaires ont suivi des cours d'aviation durant l'année. Des aspirants officiers radio des forces aériennes de réserve, des escadrilles universitaires de réserve et des cadets d'aviation des collèges militaires du Canada ont suivi un programme d'instruction à Clinton (Ont.).

Le cours d'instruction préparatoire donné à l'École des officiers de la réserve de Kingston, aux cadets d'aviation des services sédentaires de la première réserve, des collèges militaires et des universités du Canada, participant à leur première session d'été, a été suivi, selon les cas, d'un cours élémentaire en génie aéronautique, en ravitaillement, en télécommunications, en armements et en conduite d'avion. Des cadets de deuxième année ont obtenu leur brevet d'officier après avoir subi avec succès les examens terminant cette dernière étape de leur formation élémentaire. Des cours de langues et d'enseignement technique, donnés dans les écoles régionales d'instruction de l'ARC, ont aussi fait partie de la formation de membres du corps auxiliaire. Le programme d'enseignement technique, établi en 1952, s'est poursuivi. Un groupe d'environ 1,855 recrues, composé d'étudiants des écoles d'enseignement supérieur et de cadets d'aviation, a achevé sa formation en 1954. Les techniciens de la réserve sont autorisés à suivre les cours réguliers de l'ARC, mais ils sont peu nombreux à pouvoir le faire, leur profession civile les en empêchant.

Le Canada entretient dix escadrilles auxiliaires qui constituent la flotte de chasse pour intercepter les avions ennemis. De plus, deux escadrilles auxiliaires se servent de bombardiers légers *Mitchell* et opèrent, si besoin est, en collaboration avec les troupes mobiles de choc.

Corps royal canadien des cadets de l'Air.—Le Corps des cadets est étroitement associé à l'ARC. Grâce à l'aide de la Ligue des cadets de l'air du Canada, le nombre des recrues augmente sans cesse. Au 1^{er} septembre 1955, le Corps des cadets se composait de plus de 19,000 sujets répartis en 274 escadrilles. Au cours de l'été 1955, des camps pour cadets d'aviation ont été ouverts dans les stations de l'ARC de Greenwood (N.-É.), Clinton (Ont.) et Abbotsford (C.-B.). On y comptait plus de 4,000 cadets, officiers et instructeurs. Un groupe de quarante cadets du cours des aspirants chefs senior formé aux exercices de précision, a été choisi pour représenter le Canada au concours international d'exercices militaires tenu à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, en 1955. L'équipe a remporté le championnat, et pour la cinquième fois, le trophée *Beau* reste au Canada.

Le programme d'échanges internationaux de visiteurs, organisé sous la direction commune de l'ARC et de la Ligue des cadets de l'Air, a enregistré de nouveau un beau succès en 1954 et 1955. Des échanges de cadets se sont opérés entre le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, la Suède, le Danemark et la Hollande.

Tous les ans, 250 cadets senior reçoivent de l'ARC des bourses d'instruction au vol. Depuis l'introduction des bourses de vol, en 1946, plus de 2,000 cadets ont appris à piloter. En vertu du programme d'instruction de techniciens de la réserve, les cadets participent à un cours de formation technique de neuf semaines en plus du cours préparatoire qu'ils suivent dans leur escadrille respective durant l'année scolaire.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense a été créé le 1^{er} avril 1947 en vertu d'une modification à la loi sur la Défense nationale.